

Innovation : le Département du Lot va attribuer des aides aux Lotois pour rouler à l'électrique



Dispositif inédit et première pour un département rural, le Lot met en place un dispositif d'aide directe aux particuliers pour l'acquisition d'un véhicule neuf électrique, hybride rechargeable ou d'un vélo à assistance électrique.

30% des émissions de gaz à effet de serre sont dus au secteur des transports. Face à cet enjeu de réduction des gaz à effet de serre, le Département du Lot a décidé de prendre sa part avec une mesure incitative visant à accorder aux Lotois des aides directes pour l'acquisition de véhicules neufs électriques ou hybrides rechargeables et de vélos à assistance électrique.

C'est une enveloppe **d'1 MEUR qui est consacrée à ce dispositif déployé sur deux ans.**

Tous les Lotois majeurs, imposables ou non, peuvent prétendre à ces aides à condition qu'ils résident à titre principal dans le Lot depuis au moins un an. Les jeunes en contrats d'apprentissage peuvent eux aussi bénéficier de l'aide avant leur majorité pour l'achat d'un deux-roues.

Les aides attribuées par le Département sont cumulables avec toutes les autres aides possibles.

Zoom sur les montants des aides

Pour un véhicule électrique ou hybride rechargeable : 3 500 EUR pour les Lotois non imposables ou 2 500 EUR pour les Lotois imposables + un bonus de 1 000 EUR pour les Lotois qui effectuent 30 km ou plus aller et retour pour se rendre au travail.

Pour une voiturette sans permis ou un deux-roues électrique : 700 EUR pour les Lotois non imposables ou 500 EUR pour les Lotois imposables (les trottinettes et les gyropodes ne sont pas concernés).

Pour un vélo électrique : 400 EUR pour les Lotois non imposables ou 300 EUR pour les Lotois imposables.

Ce dispositif illustre la volonté de la collectivité de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et de mobilités. Aujourd'hui, près de 37 300 actifs lotois ne résident pas dans la même commune que celle de leur travail. Ils parcourent en moyenne 40 km aller-retour (*source : étude DDT octobre 2019*). Les mobilités quotidiennes sont donc au coeur de leurs déplacements. En zone rurale, le mode de déplacement repose principalement sur la voiture, un coût pour les ménages, renforcé par l'augmentation du coût des carburants qui impacte le niveau de vie des ménages les plus modestes.

Le dispositif vise donc à soutenir les Lotois dans leur mobilité quotidienne, à réduire leur dépendance énergétique, à diminuer le recours aux énergies fossiles et l'empreinte carbone du territoire.

Une démarche globale en faveur de la transition énergétique

La création de ce dispositif s'inscrit dans une démarche globale cohérente de la collectivité visant à prendre le virage de la transition énergétique.

o Équiper le territoire

Le Département a financé à hauteur de 225 000EUR l'installation d'un réseau public de bornes de recharge de véhicules électriques à travers le Lot mis en place par Territoire d'énergie Lot. Aujourd'hui 43 communes lotoises sont équipées et 62 bornes sont en fonction.

o Être exemplaire

Les agents du Département roulent déjà à l'électrique. Afin de limiter son propre impact environnemental, le Département a renouvelé, en 2019, sa flotte de véhicule passant ainsi de 3 à 15 véhicules de service électriques.

Depuis septembre 2019, 5 tonnes de CO2 n'ont pas été rejetées dans l'atmosphère.

Le Département poursuit ses efforts en matière de diminution de gaz à effet de serre avec l'acquisition de 4 tracteurs faucheurs débroussailleurs (utilisés pour le fauchage des routes) à transmission électrique. Une technologie qui permet non seulement de réduire la consommation de carburant et diminuer la pollution mais aussi de réduire le niveau sonore.

o Soutenir les collectivités

Le Département va apporter un soutien accentué aux collectivités qui souhaitent réduire leur empreinte énergétique au travers du fonds d'aides pour les solidarités territoriales (FAST) qui rassemble toutes les aides du Département à l'investissement des collectivités. Les opérations de rénovation énergétique de bâtiments publics, de construction de bâtiments à énergie positive et d'acquisition de véhicules électriques ou hybrides rechargeables seront soutenues par le Département.

o Développer les énergies renouvelables

Pour élaborer une stratégie globale et cohérente de déploiement d'énergies renouvelables sur le territoire lotois, une instance de gouvernance animée par le Département et les services de l'Etat s'est créée. La Région, les EPCI, les opérateurs départementaux en matière d'énergies (Territoire d'énergie 46, SYDED, Quercy Energies...) et le Parc naturel régional des causses du Quercy en sont parties prenantes.

o Favoriser les mobilités douces

Début janvier 2020, un syndicat mixte a été créé à l'initiative du Département pour l'aménagement, l'entretien et la promotion des voies vertes dans le Lot.

Plusieurs projets d'aménagements en vallées du Lot (122 km) et de la Dordogne (97 km) sont programmés sur des lignes ferroviaires fermées ou déclassées.

Outre leurs intérêts en matière de loisirs, les voies vertes du Lot permettront également des modes de déplacements plus doux (déplacements domicile/travail).

Vos contacts

Lucile Noutary

Chargé des relations presse et community manager

05 65 53 41 28

lucile.noutary@lot.fr

Jérôme Poupon

Service communication

05 65 53 41 25